

# Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **Hb 721**  
Résidentielle moyenne densité



<b>USAGES</b>	<b>Habitation</b>	unifamiliale	h1	●	●				
		bi et trifamiliale	h2	●	●				
		multifamiliale	h3						
		multifamiliale collective	h4						
		maison mobile	h5						
	<b>Commerce</b>	détail et services de proximité	c1						
		détail et serv. prof. et spéc.	c2						
		hébergement	c3	●(a)					
		restauration	c4						
		diver. et act. récréotouristiques	c5						
		détail et de serv. contraignants	c6						
		débites d'essence	c7						
		commerces et serv. reliés à l'auto.	c8						
		gros, lourds et act. para-indust.	c9						
	<b>Industrie</b>	prestige	i1						
		légère	i2						
		lourde	i3						
		extractive	i4						
	<b>Insit., public &amp; communautaire</b>	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1			●			
		institutionnel et administratif	p2						
		communautaire	p3						
		infrastructures et équipements	p4						
	<b>Agricole</b>	culture du sol	a1						
		agriculture, forest. et sylviculture	a2						
		élevage	a3						
élevage en réclusion		a4							
<b>Aire nat.</b>	conservation	n1							
	récréation ext.	n2			●				
<b>NORMES PRESCRITES</b>	<b>Structure</b>	isolée		●	●				
		jumelée							
		contiguë							
	<b>Marges</b>	avant (m)	min.	4	4				
		latérale (m)	min.	4	4				
		latérales totales (m)	min.	8	8				
		arrière (m)	min.	4	4				
	<b>Bâtiment</b>	largeur (m)	min.	7,3	7,3				
		hauteur (étages)	max.	2	2				
		hauteur (m)	max.	11	11				
		superficie de bâtiment au sol (m <sup>2</sup> )	min.	53	53				
		superficie de plancher (m <sup>2</sup> )	max.						
	<b>RAPPORT</b>	coefficient d'occupation au sol (%)	max.	30	15				
		nombre de logement à l'hectare	max.						
		espace naturel (%)		10	10				
<b>TERRAIN</b>	largeur (m)	min.	25	25					
	profondeur (m)	min.							
	superficie (m <sup>2</sup> )	min.	925	1500					
<b>DISCRET</b>	P.I.I.A.		●	●	●				
<b>DISP. SPÉC.</b>			(1)(2)	(1)(2)					
			(3)(5)	(4)(5)					
			(6)	(6)					

## USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU

Usage spécifiquement permis :

(a) résidence de tourisme

Usage spécifiquement exclu :

## DISPOSITIONS SPÉCIALES

(1) art. 35 - usage additionnel de service

(2) art. 37 - logement accessoire

(3) terrain desservi

(4) terrain partiellement desservi

(5) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions et superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau

(6) art. 59, 60 - marges avant minimale et maximale

## AMENDEMENTS